Frais école de commerce

Par Netero
Une proche a moi me demande de lui payer son acompte de 1500 euros pour une école de commerce, car actuellement loins et ne peux pas le faire.
Dans le cas ou cette personne n'arrive plus a payer le reste des frais qui sont quand même importants (environ 9000 euros), est-ce que je risque de me retrouver impliqué de près ou de loin a un litige ? et comment m'en protéger ?
Je vous remercie
Par Netero
une aide ?
Par osram
Bonjour,

Le fait de payer pour un autre ne vous engage pas si vous ne signez pas le contrat...par contre, assurez vous que vous serez remboursé en faisant remplir et signer une reconnaissance de dette.